

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Sarthe
Commune de Saint-Georges-du-Bois

Délibération n°202207/03

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation et
d'affichage : 04/07/2022

L'an deux mille vingt-deux, le 12 juillet à dix-huit heures et
quarante-cinq minutes

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents : 14
Votants : 17

le Conseil Municipal légalement convoqué le 4 juillet 2022 s'est réuni
à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, maire

PRESENTS : MMES et MM ANNIC Ann, ANNIC Régis, GANDON Sébastien, HUBERT Florence, HULOT Valérie,
LEBOUC Jacky, LOMBRICI Marie, MEUNIER Nathalie, MORVAN Dominique, MOULIN Delphine, ROBIN Murielle,
URIEN Jean-Pierre, VIRIEUX Jean-François

ABSENTS ET EXCUSES :

M. LANDRY Jacques qui donne procuration à VIRIEUX Jean-François
M. LELASSEUX Patrick qui donne procuration à M. BRETEAU Franck
Mme ROPARS Martine qui donne procuration à M. ANNIC Régis
M. PRE Julien
M. LEFFRAY Stéphane

Mme HUBERT Florence est élue secrétaire de séance.

BILAN DE LA CANTINE ET VOTE DES TARIFS POUR L'ANNEE 2022-2023

Mme Hubert présente le bilan de la cantine pour l'année 2021-2022.

Le montant total des dépenses s'élève à 195 603 €, et les recettes à 101 897 €.

Le coût de revient du repas est de 7,51€, avec une participation de la commune à hauteur de 47,46%.

Mme Hubert présente également une projection des coûts pour l'année 2022-2023, en intégrant
l'augmentation du point d'indice annoncée à compter du 1^{er} juillet 2022 (+6 000 €) et de l'augmentation des
prix des denrées alimentaires (+ 6000 €).

Elle alerte les membres du conseil municipal sur l'augmentation de ces coûts et de leur incidence sur les
charges de fonctionnement de la commune. Pour ce motif, Mme Hubert propose une augmentation des tarifs
de la cantine de 2%. Elle rappelle que la qualité des repas servis, qui privilégie les produits biologiques et
locaux, doit être soulignée.

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide, par 14 voix pour, un vote contre et deux abstentions,
d'augmenter les tarifs de la cantine de 2% selon la grille suivante :

Tarifs 2022-2023	enfant régulier	4 €
	enfant occasionnel	4,73 €
	enfant allergique	2,69 €
	adulte	6,71 €

Pour copie conforme,

LE MAIRE,

Franck BRETEAU



Date de publication : 18 JULI 2022